

Ordonnance Souveraine n° 15.258 du 18 février 2002 rendant exécutoire l'accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins, fait à Rome le 25 novembre 1999

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	18 février 2002
Publication	Journal de Monaco du 22 février 2002 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité ; Espace maritime

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2002/02-18-15.258@2002.02.23>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification de l'accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins fait à Rome le 25 novembre 1999, ayant été déposés le 25 mai 2000, ledit accord entrera en vigueur pour Monaco le 21 février 2002.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 22 février 2002

^ [p.1] [Journal 7535 / Année 2002 / Journaux / Accueil - Journal de Monaco \(gouv.mc\)](#)